

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 1^{er} avril 2025**

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 1er avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle foyer, sous la présidence de Monsieur GILLET Jean-Marc, Maire

Etaient présents : Mr YOUNOUS Adep, Mme MANGE Cécile, Mr LELONG Gianni, Mme VITTU Marie-Pierre, Mr CROISY Richard, Mme GILLARD Béatrice, Mr WAYER Frédéric, Mme DEPOILLY Tiphonie, Mr WATTIER Pierre, Mr DONA Mario, Mr QUENEUILLE Sébastien et Mme D'AGOSTINO formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme GUSTAVE Dominique et Mme LARCHEVEQUE Carole

Pouvoirs : Mme GUSTAVE a donné pouvoir à Mr YOUNOUS et Mme LARCHEVEQUE a donné pouvoir à Mme VITTU.

Secrétaire de séance : Mme GILLARD Béatrice

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Approbation du procès-verbal du 25 mars 2025
- 2) Convention relative à la participation financière du transport scolaire
- 3) Approbation du règlement du concours photographie
- 4) Approbation du règlement intérieur du CMJ
- 5) Achat des parcelles A 404 et A 406
- 6) Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025
- 7) Vote des taux d'imposition
- 8) Subvention aux Associations pour l'exercice 2025
- 9) Contribution au SIVOS Etalondes – Saint-Rémy-Boscrocourt
- 10) Vote du budget 2025

1) Approbation du procès-verbal du 25 mars 2025

Mr DONA demande une modification d'une phrase de la page 6 de la manière suivante « ... à l'exception de Mr DONA qui ne participe pas au vote et aux débats, décident à l'unanimité...".

L'ensemble des membres présents à la réunion du 25 mars approuvent le procès-verbal avec la modification apportée.

2) Convention relative à la participation financière du transport scolaire

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Région Normandie sur le renouvellement de la convention relative à la participation financière du transport scolaire pour une durée de 5 ans à compter de l'année 2025/2026.

La Région a décidé d'appliquer une hausse sur les tarifs à compter de 2025/2026 et demande aux communes si elles souhaitent verser une participation pour alléger la charge des familles.

Jusqu'à présent, la Commune d'Etalondes participait à hauteur de 50% du coût des transports pour les collégiens, les lycéens et les internes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à une éventuelle participation sur la nouvelle grille tarifaire.

Mr DONA propose une participation à la hausse de la commune pour aider les familles et en particulier les étudiants. Mr YOUNOUS rappelle que cette aide concerne uniquement les collégiens et lycéens. Mr GILLET rappelle que les familles en difficulté peuvent se rapprocher du CCAS. Mme D'AGOSTINO trouve que grâce à cette aide, pour son cas personnel, son reste à charge n'est pas cher. Mr LELONG souligne qu'aucune aide n'a été demandée pour les enfants au CCAS à l'heure actuelle.

Conseil Municipal – séance du 1^{er} avril 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de continuer sa participation à hauteur de 50% du nouveau coût des transports scolaires des collégiens, lycéens et internes et autorise Mr le Maire à signer la nouvelle convention.

3) Approbation du règlement du concours photographie

Mme GILLARD, donne lecture du règlement du concours photographie qui doit se dérouler en avril/mai 2025. Mr le Maire informe que le thème « Etalondes Insolite » a pour but d'avoir une vision de la commune par les habitants, qui est peut-être différente de celle des élus.

Mr le Maire demande au conseil municipal de valider ce règlement intégrant les modalités et conditions de participation au concours.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce règlement.

4) Approbation du règlement intérieur du CMJ

Mme DEPOILLY informe que l'élection du CMJ a eu lieu le 1^{er} mars et qu'il est composé de 14 jeunes élus plus quelques suppléants.

Mme DEPOILLY, donne lecture du règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

Mr LELONG demande si les parents peuvent participer aux réunions. Mr le Maire répond que ce point sera décidé avec les jeunes élus.

Mr le Maire demande au conseil municipal de valider ce règlement intégrant les règles et conditions de fonctionnement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce règlement.

Mme DEPOILLY remercie beaucoup les membres de la commission pour leur aide pour la création du CMJ.

5) Achat des parcelles A 404 et A 406

Mr le Maire informe au conseil municipal que les parcelles A 404 et A 406 qui sont des trottoirs appartiennent à des particuliers.

Mr le Maire propose au conseil municipal, afin de mettre à jour cette situation, de racheter ces parcelles pour une valeur de 100€ chacune et de prendre en charge les frais de notaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'achat des parcelles A 404 et A 406 au prix de 100€ la parcelle, de prendre en charge les frais de notaire et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ces transactions.

6) Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des juridictions financières,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant donc que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Conseil Municipal – séance du 1^{er} avril 2025

Subséquentement, Monsieur le Maire demande alors à l'ensemble du Conseil Municipal, d'autoriser le maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

7) Vote des taux d'imposition

Dans le cadre du vote du budget primitif 2025 de la Commune, suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

- * Taxe Foncière Bâtie : 44, 92 %
- * Taxe Foncière Non Bâtie : 41,11 %
- * Taxe d'Habitation : 20, 69 %

8) Subvention aux Associations pour l'exercice 2025

Mr le Maire rappelle que des élus peuvent siéger à titre privé dans une association mais s'ils participent aux différentes délibérations prises par la collectivité concernant l'association et notamment l'octroi des subventions la vigilance est de mise concernant le conflit d'intérêt. Il est d'usage que l'élue concerné ne participe pas aux débats et aux votes. Mr le Maire propose donc que les élus concernés par une association se conforment à cet usage et que s'ils décident de ne pas suivre cette règle, ils risquent d'être dans une situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé.

Mr YOUNOUS présente les propositions de subventions qui ont été définies suivants différents critères : la prise en compte du taux d'inflation en 2024 de 2,4 %, le réajustement de certaines subventions et un coup de pouce à donner au RCE.

La subvention pour la Renaissance a été augmentée pour pallier la hausse des tarifs du feu d'artifice et des manèges pour la fête locale.

Le RCE est parti pour se redresser. Il y a une équipe sénior et U9. L'année prochaine, il devrait y avoir une équipe U11 en plus. Un plateau de jeunes a eu lieu il y a 15 jours.

Un réajustement est proposé pour les associations du club des aînés et des ACPG-CATM qui avaient historiquement la même subvention depuis des années. Mr DONA demande ce que font les ACPG au cours d'une année hormis les parties de pêche. Mr YOUNOUS dit qu'il y a les cérémonies patriotiques. Mr DONA répond qu'ils ne paient même pas la gerbe. Mr DONA estime que les ACPG ne se donnent pas autant de peine que le club des aînés pour pouvoir avoir des recettes et trouve choquant que ces deux associations aient la même subvention. Mme VITTU rappelle qu'il y a eu un privilège pour le club des aînés par rapport aux ACPG-CATM en 2023.

Mr DONA demande si chaque association a fourni ses rapports moraux et financiers et demande une copie de ces rapports pour chaque association. Mr le Maire demande à Mr DONA ces mêmes documents depuis 2020 qui n'ont pas été retrouvés.

Conseil Municipal – séance du 1^{er} avril 2025

Dans le cadre du vote du budget 2025, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations suivantes (les élus adhérents à une association n'ont pas voté lorsqu'ils étaient concernés pour éviter les conflits d'intérêts) :

La Renaissance : 6 000 €
Le Racing Club d'Etalondes : 2 500 €
Le Club des Aînés : 1 990 €
Les ACPG-CATM : 1 990 €
Etalondes Création : 950 €
L'Association Couture et Loisirs : 950 €
La Gym'Douce d'Etalondes : 950 €
La Coopérative Scolaire d'Etalondes : 1070 €
Les P'tites Mains : 470 €
Partage Sénégal : 520 €
Solidarité Vélingara : 520 €
DDEN Circonscription de Eu : 150 €
Banque Alimentaire de Rouen et sa région : 170 €
Secours Populaire : 140 €
Sapeurs-pompiers de Seine-Maritime : 170 €
Croix Rouge Française Bresle Maritime : 170 €

Comme depuis 2021, une subvention complémentaire sera versée à l'Association Partage Sénégal en fin d'année pour le Téléthon. Elle s'élèvera à 50% des dons reçus, sans dépasser 500 € et sera reversée à l'AFM par Partage Sénégal

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle du club des aînés de 500 € pour participer à la sortie organisée par le club à Caudebec les Elbeuf pour un spectacle (coût du voyage 4 592 €). Mr YOUNOUS rappelle qu'une subvention exceptionnelle pour un autre voyage a été accordée en 2024. Mr le Maire indique que les subventions exceptionnelles doivent servir surtout en cas de difficultés ou d'imprévus au cours de l'année et que les voyages ou animations doivent être prévues dans le budget et dans la demande de subvention de fonctionnement. Mr le Maire trouve dérangeant que les débats se portent sur les associations et que le rôle des élus n'est pas de les comparer entre elles.

Le conseil municipal, après délibération, décide avec 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, d'accorder une subvention exceptionnelle pour l'année 2025 de 500 € au Club des Aînés pour participer au coût de la sortie exposée précédemment.

Mr WAYER souhaite attirer l'attention pour que des subventions exceptionnelles ne deviennent pas des subventions annuelles.

9) Contribution au SIVOS Etalondes – Saint-Rémy-Boscrocourt

Mr le Maire expose l'évolution des contributions de ces dernières années et explique les éléments pris en compte pour le calcul des contributions 2025. Les membres du SIVOS souhaitent aussi reconstituer une réserve pour permettre de compenser entre autres les impayés de la cantine et l'augmentation du coût des repas. Mr le Maire informe que la mise en place d'un nouveau logiciel est à l'étude pour remplacer le système de tickets. L'augmentation de la contribution est augmentée de 2,06% pour chaque commune. Mme D'AGOSTINO demande si le dispositif du repas à 1€ peut être remis en place ? Mr le Maire va demander au SIVOS de revoir les nouvelles conditions d'accès à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter la contribution 2025 au SIVOS Etalondes – St-Rémy-Boscrocourt d'un montant de 119 634,90 € et de l'inscrire au budget.

10) Vote du budget 2025

Mr le Maire rappelle le contexte économique global : le PIB a une prévision de croissance de 0,9% en 2025, le taux de croissance annuelle des prix est de 1,7% en 2025, le prix des produits alimentaires augmente de 1,9% et ceux du bâtiment de 1%, le prix des carburants et de l'électricité baisse en 2025 respectivement de 7% et 13,5%, les taux d'intérêts baissent avec un taux moyen de 3,35% et un déficit public du pays qui s'est creusé pour atteindre 6% fin 2024. Ce qui a amené les gouvernements successifs à réduire ce déficit notamment à travers la loi de finances 2025.

Mr DONA souhaite faire une introduction (annexée à ce procès-verbal)

Mr LELONG présente le budget (annexé à ce procès-verbal).

Mr DONA souhaite avoir des informations exhaustives sur la situation d'un agent en arrêt maladie. Mr le Maire répond que ce dossier sera évoqué lorsqu'il évoluera et que ce n'est pas à travers le budget qu'il faut parler de ce sujet.

Mr DONA demande pourquoi l'opération de mise en place de la VMC de l'école est supprimée. Mr le Maire répond qu'aucun dossier n'a été retrouvé et demande que Mr DONA lui fournisse les analyses sur lesquelles il s'est basé pour prévoir ces travaux l'année dernière. Mr DONA répond qu'aucune analyse n'a été faite. Mr le Maire annonce que le dossier va être réexaminer pour être fait dans les règles en commençant par la première étape qui est l'analyse de l'air qui n'a jamais été faite.

Mr DONA estime que le montant prévu pour la création de nouveaux locaux techniques est trop élevé. Mr LELONG lui demande s'il trouve que les locaux actuels sont réglementaires. Mr DONA répond que bien sûr que les ateliers sont aux normes. Mr le Maire lui demande s'il trouve normal qu'il y ait le bureau du chef d'équipe à côté de l'endroit où est garé le véhicule communal, que les employés n'aient pas de douches pour se laver et qu'ils doivent attendre que le vestiaire soit libre pour aller se nettoyer.

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le Conseil Municipal vote le budget primitif de la Commune pour 2025 qui est équilibré en fonctionnement et investissement comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 070 429,48 €
- Section d'investissement : 1 916 351,40 €

Mr LELONG rappelle les principaux projets d'investissements : l'achat d'une balayeuse (op.228) ; travaux d'aménagement du cimetière (op.233) ; l'aménagement d'une réserve incendie à Mancheville (op.224) ; l'adressage de la commune (op.240) ; la création d'un bassin face au cimetière (op.243) ; la création de locaux techniques et associatifs (op.247) ; la création et l'achat d'équipements sportifs (op.249)

Mr le Maire informe que des tatamis vont être achetés pour aménager la salle polyvalente lors des séances des associations sportives de la commune.

Mr le Maire conclut en synthétisant les actions prévues : poursuivre les travaux de lutte contre les inondations, privilégier le bien-être des employés en lançant un projet de rénovation des locaux techniques en laissant de côté le projet d'extension du bloc communal, lancer des projets d'aménagements orientés vers la jeunesse comme la création d'un City Park et un projet de micro-crèche. Tout ne pourra pas être fait en 2025 et il faut garder une marge financière en dépensant de manière sage et raisonnée.

Conseil Municipal – séance du 1^{er} avril 2025

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h55.

Jean-Marc GILLET
Maire

Béatrice GILLARD
Secrétaire de séance

Liste des délibérations prises :

N°2025-04-01 : Convention relative à la participation financière du transport scolaire

N°2025-04-02 : Approbation du règlement du concours photographie : Approuvée

N°2025-04-03 : Approbation du règlement intérieur du CMJ : Approuvée

N°2025-04-04 : Achat des parcelles A 404 et A 406 : Approuvée

N°2025-04-05 : Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025 : Approuvée

N°2025-04-06 : Vote des taux d'imposition 2025 : Approuvée

N°2025-04-07 : Subventions aux Associations pour l'exercice 2025 : Approuvée

N°2025-04-08 : Subvention exceptionnelle au club des aînés : Approuvée

N°2025-04-09 : Contribution au SIVOS Etalondes / Saint-Rémy-Boscrocourt : Approuvée

N°2025-04-10 : Vote du budget 2025 : Approuvée